pas voulu accepter les portefeuilles qui leur étaient offerts.

« A mon avis, on ne pourrait trouver pour le moment que des Génois ne jouissant pas de la sympathie de leurs compatriotes, qui voulussent se rallier au cabinet actuel. Je trouve la preuve de ce que j'avance dans les ouvertures qui, si mes informations sont exactes, ont été faites au président du tribunal de commerce de Gênes et qui ont été repoussées.

« Cinq des derniers ministres, Pareto, Durini, Paleocapa, Pierza et Castelli ont parlé dimanche dernier (au courant) au club politique de cette ville, dans le sens de la continuation de la guerre; Gioberti y paraîtra demain et vous aurez un résumé du discours que l'on attend de lui. Cependant, sa popularité a bien diminué depuis quelque temps et sa présence n'excite plus le même enthousiasme qu'autrefois.

« Tout ceci, comme vous le pensez bien, ne fait pas meilleure la situation du nouveau ministère, qui, à la veille peut être de la reprise des hostilités, se trouve tellement dépourvu de ressources, qu'hier il a dû ouvrir un emprunt volontaire en 2 p. c. à 99. On n'est là, au reste, qu'un essai, et il est possible qu'on en vienne à un emprunt forcé, à moins que l'Angleterre et la France ne réussissent bientôt dans leur médiation pacifique. Alors on pourra avoir recours à un emprunt à l'étranger avec quelques chances de réussite.

« On assure de nouveau que le roi aurait appelé le maréchal Bugeaud pour venir, avec un état-major de son choix, prendre le commandement de l'armée, dont l'organisation se poursuit. Je vous assure qu'il ne faudrait pas moins pour remonter le moral des officiers, sous-officiers et soldats, qui n'ont aucune confiance dans des chefs faisant partie de la Camarilla, cause première de tous les maux du pays.

« En attendant, ces hautes nullités commencent à comprendre qu'elles ne peuvent plus rester en place et qu'elles doivent se retirer devant la toute puissance de l'opinion publique, qui leur attribue nos récents malheurs.

« Gênes est toujours en fermentation, et un envoi de troupes s'élevant à huit mille hommes, y a été dirigé d'Alexandrie. Le nouveau gouverneur de Gênes, le général de Sonnaz, est également parti pour prendre possession de son poste.

« Charles-Albert est toujours à Alexandrie; les fortifications de cette ville sont poussées avec la plus grande activité, et seront terminées avant l'expiration de l'armistice.

« On donne, au reste, comme certain, à Turin, la prolongation de l'armistice, en même temps qu'on parle de la réunion prochaine des chambres. On pense aussi que la Russie est unie à l'Angleterre et à la France pour faire accepter les bases du traité proposé à l'Autriche. »

Le ministère piémontais a publié son programme, dans lequel il déclare qu'il respecte l'armistice comme fait militaire, mais qu'il n'y peut reconnaître un acte politique de nature à détruire les faits accomplis, et à servir de bases aux négociations ultérieures. Il apprécie également la médiation des deux grandes puissances, espérant que les conditions offertes par elles seront conciliables avec l'honneur du pays.

Le ministère, tout en s'occupant avec activité des moyens de réorganiser l'armée, provoquera la réalisation d'une ligue douanière et politique des états italiens.

Des lettres de Turin annoncent positivement que le duc de Gênes, second fils de Charles-Albert, refuse la couronne de Sicile qui, il avait été offerte par le parlement sicilien.

Charles-Albert se trouvait toujours à Alexandrie avec son quartier-général. (*Voir plus haut*). Le dernier de ses actes avait été la destitution du général Salasco, l'auteur des fameux bulletins, de ses fonctions de chef d'état major-général de l'armée.

Le 28 août, Charles-Albert avait adressé à ses soldats une proclamation où il leur annonçait qu'il était résolu à continuer la guerre immédiatement après l'armistice, dans le cas où il n'obtiendrait pas des conditions honorables et conciliables avec les droits et la dignité de la nation.

Le général Franzini, ministre de la guerre dans le nouveau cabinet piémontais, vient de donner sa démission; il est remplacé par le général Dabromida. (*Voir plus haut*).

Le parlement romain a été prorogé jusqu'au 15 novembre.

Ferrare n'avait pas encore été évacuée par les troupes autrichiennes.

Une lettre particulière d'Ancône, sous la date du 16 août, porte que, la veille, le vapeur sarde l'*Authion* avait débarqué dans ce port, les commissaires que Charles-Albert avait envoyés après des directeurs du gouvernement de Venise.

La flotte sarde était confinée à Malamocco; ne pouvant obtenir des vivres de Venise, elle envoie souvent en prendre à Ancône. Le 14, le vapeur l'*Ichnusa* s'y était rendu à cet effet.

On assure que deux vaisseaux français et d'autres bâtimens de guerre de la même nation, avaient été dirigés sur Venise, pour la défendre, en cas d'attaque, l'intention de la France étant d'empêcher les hostilités avant la conclusion de la paix.

La *Gazzetta di Roma* dément officiellement la nouvelle d'une prétendue convention qui aurait été conclue entre le général Welden et le cardinal Marini, convention d'après laquelle le gouvernement pontifical aurait pris l'engagement de défendre à ses sujets tout acte d'agression contre l'Autriche.

Durant l'armistice, comme nous l'avons déjà dit, la flotte sarde devait se retirer dans le port d'Ancône où quelques bâtimens étaient déjà arrivés.

Le *Journal de St-Pétersbourg* du 1er septembre contient le rescrit suivant de l'Empereur de Russie au maréchal Radetzky :

« Nous avons suivi avec une attention constante les opérations des troupes placées sous votre commandement en chef, pour la défense des droits légitimes de votre monarque, et en apprenant les brillantes victoires remportées par vous à Sommacampagne et à Custozza, nous avons jugé juste de vous conférer l'ordre de St-Georges de la première classe, dont nous vous adressons ci-joint les insignes. En vous accordant cette distinction militaire, la plus élevée de notre empire, nous avons voulu donner un nouveau témoignage de la haute estime que nous inspire votre longue et glorieuse carrière, qui a été signalée par de brillants exploits. Nous demeurons pour toujours votre affectionné.

« Signé : NICOLAS.

« Pétersbourg, le 7 août 1848. »

Les Autrichiens qui occupaient Ponte-Lagoscuro ont évacué ce pays en se retirant au-delà du Pô.

Le quartier-général de l'armée autrichienne dans la Lombardie, vient d'être transporté à Crémone. Le maréchal Radetzky était parti pour Vienne avec sir Ralph Abercromby, ministre britannique à Turin, pour assister aux négociations de paix dans la première de ces capitales.

Les journaux et les correspondances d'Italie, parlent de plusieurs engagemens où les colonnes du général Garibaldi auraient triomphé des efforts des troupes autrichiennes que ce chef de partisans harcèle sans cesse.

A la date du 24 août, Venise resistait toujours et prenait les mesures nécessaires pour assurer sa défense, par terre et par mer.

L'expédition, depuis si longtemps annoncée, du roi de Naples contre la Sicile, vient enfin de recevoir son exécution. Les hostilités ont commencé le 3 septembre par des attaques par terre et par mer. Messine a été de nouveau bombardée par la citadelle et une vingtaine de barques canonnières; cette ville opposait la plus vive résistance. Un engagement, près de Regio aurait eu lieu entre les Napolitains et les Siciliens; il aurait coûté aux premiers 250 hommes environ.

Le 4, au départ du paquebot français, les fortins et la citadelle de Messine échangeaient un feu des plus nourris. Les Siciliens, dans ce conflit, déployaient un courage et une ardeur vraiment héroïques, résolus à s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 17 août, à la *Gazette de Vienne* :

« On a remarqué hier, lors de la présentation du corps diplomatique à l'empereur et l'impératrice que LL. MM. avaient accordé une attention particulière aux représentans de la France, ce qui a causé une certaine surprise à quelques diplomates. S. M., après s'être entretenue avec les deux citoyens français, a dit, en appuyant sur ces paroles : « Vous avez que nous avons toute sympathie et notre ami tenant. » Cet incident n'est pas sans importance, car nous touchons à la première négociation diplomatique décisive entre deux grandes puissances qui ont jusqu'à présent suivi un principe différent. La victoire remportée sur les insurgés de juin à Paris, ainsi que l'attitude du cabinet français dans les affaires étrangères, a prouvé à l'Europe que la Republique française ne veut ni troubler la paix de l'Europe, ni pousser à l'anarchie. La France est sortie d'une position équivoque pour prendre la position qui lui convenait. Il est permis d'espérer que les négociations concernant l'Italie arriveront au but désiré. »

La *Gazette de Vienne* dit que le président du conseil des ministres de Hongrie a adressé la circulaire suivante aux autorités des pays situés entre le Danube et la Drave :

« Le danger devient de plus en plus grand à la frontière de notre patrie. Un parti odieux, qui se sert de Jellachich comme d'un instrument aveugle, élève de nouveau la tête. Le ban Jellachich m'avait promis, en présence de l'archiduc Jean, de retirer ses troupes de la frontière de Croatie si nous retirions les nôtres. Nous avons rempli notre promesse, et tandis que nous avons retiré une grande partie de notre armée de la frontière de Croatie, pour l'envoyer sur le Danube, le Jellachich a concentré une armée considérable en Croatie et surtout à Warasdin. Comme, dans ces circonstances, nous pouvons être attaqués d'un moment à l'autre, je fais, en ce moment décisif pour l'avenir de notre patrie, un appel au patriotisme tant de fois éprouvé des autorités entre le Danube et la Drave, pour qu'elles arment aussi promptement qu'il sera possible des corps de gardes nationaux mobiles volontaires et les concentrent ensuite dans un seul lieu. Elles devront ensuite faire un rapport pour que ces troupes puissent être placées sous le commandement d'un général qui sera incessamment nommé. Les gardes nationaux non mobilisés devront faire tous leurs efforts pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Le chef des autorités devra procéder sévèrement contre les auteurs des troubles et prendre toutes les mesures pour que, dans le cas d'une invasion, nous puissions la repousser par une levée en masse. Les réactionnaires doivent être surveillés par les autorités. Nous ne voulons attaquer personne; mais pour la défense de notre liberté et de notre indépendance, nous resterons jusqu'au dernier homme.

« *Signé* BATTYANI.

« Pesth, le 15 août 1848. »

PRUSSE.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que des troubles avaient eu lieu à Berlin le 21 août. L'agitation produite par ces troubles a continué dans la soirée du 22. On a déployé une grande force militaire et fait quelques arrestations. Ces symptômes de désordres ont déterminé le gouvernement à présenter à l'Assemblée Nationale un projet de loi dont voici les principales dispositions : 1° Les réunions du peuple en plein air ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation de la police, après une déclaration faite vingt-quatre heures à l'avance : 2° les processions dans les rues sont interdites, à moins d'une autorisation préalable ; 3° la police est autorisée à empêcher et à dissoudre toute assemblée qui serait de nature à compromettre la tranquillité publique ; 4° les contrevenans seront passibles d'un emprisonnement d'un à six mois. Suivent plusieurs dispositions de détails. On remarque notamment celle-ci: Si un attroupement ne se disperse pas après trois sommations, la force publique peut faire usage de ses armes.

On lit dans le *Correspondant de Hambourg* au sujet de l'armistice à conclure entre la Prusse et le Danemark :

« On mande de Rendsbourg, le 23 août, que l'armistice n'est pas encore conclu, mais qu'il ne reste plus à lever que des difficultés insignifiantes. On ne doute pas ici de la conclusion du traité. »

(Correspondances particulières.)

IONIE. SMYRNE, 10 *septembre*. — Nous avons eu, au commencement de la semaine, une assez forte recrudescence cholérique; le foyer de l'épidémie existait le long de ces infects égouts, tant de fois signalés inutilement à l'autorité, qui se trouvent entre Ste-Catherine et St-Dimitri. Les trois journées de dimanche, de lundi et de mardi ont été funestes, non seulement quant au grand nombre des individus attaqués, mais encore quant à la mortalité qui s'en est suivie: Bournabat et Boudja se sont également ressentis de ce retour de la maladie, et plusieurs personnes ont succombé dans ces deux villages.

Là, aussi bien qu'à Smyrne, rien d'organisé; tout est précaire, fait à la hâte et abandonné à la capacité et à la peur de certains individus qui auraient dû donner l'exemple du dévouement et de la patriotisme. Sans direction donnée par qui droit, il est naturel que les malades succombent, faute de secours, de médicamens et de soins. Les personnes généreuses qui, par philantropie, se dévouent au soulagement des cholériques, ne peuvent suffire à tout et finissent par se lasser, dégoûtées qu'elles sont par les entraves et par les contrariétés continuelles qu'on leur suscite.

Les primats de Boudja se sont surtout conduits, en ces cruelles circonstances, avec une inhumanité révoltante. Il y a 15 jours, ils chassèrent du village et sans lui accorder aucun moyen de transport, une malheureuse femme atteinte du choléra. Dimanche dernier, une jeune domestique attachée au service d'un négociant grec, frappée par l'épidémie, fut placée sur une chaise pour être conduite en ville. Arrivés aux aqueducs, les porteurs s'arrêtèrent et laissèrent infortunée agonisant et exposée à un soleil des plus ardents, ils allèrent dormir à l'ombre, pendant que l'infortunée rendait le dernier soupir!..

A quelques pas plus loin, une autre femme, également atteinte du choléra, avait été entièrement abandonnée sur le grand chemin. Elle implorait, avec des cris déchirans, un peu d'eau pour étancher la soif qui la dévorait, et les misérables auxquels on l'avait confiée, insensibles à ses souffrances, s'éloignaient sans détourner la tête.

Les idées de contagion que certains alarmistes, bien coupables, ont répandues dans la population, ont été cause du départ de Smyrne de plus de 40,000 personnes; de l'abandon inouï dans lequel ont été laissés les malades; de la terreur qui a gagné les médecins même et les a mis en faite; de la faiblesse, enfin, qu'ont montrée les auorités locales en cherchant un refuge dans les villages environnans, abandonnant Smyrne aux bandes de voleurs qui la troublent chaque nuit.

Les seuls fonctionnaires qui n'aient pas déserté leur poste, sont : MM. les consuls de France, d'Angleterre, de Russie, de Prusse, de Toscane et de Portugal, l'archevêque grec et le grand rabbin. Nous devons aussi signaler à la reconnaissance publique, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont déployés à soulager les cholériques, MM. les docteurs Racord, Th. Bergigli, Burgnibile, inspecteur sanitaire du gouvernement français, Fabrizi et le pharmacien Al. Fabrizi, dont l'établissement est le seul qui soit resté ouvert jour et nuit, et où les médicamens aient été distribués gratis aux malades.

Les médecins que le conseil de Santé a envoyés ici pour remplacer les fuyards ont commencé leur service; malheureusement, ils sont arrivés trop tard. Le bruit court qu'à cause de l'incurie et du mauvais vouloir que notre administration sanitaire a mis au jour, le personnel va en être changé : chacun applaudira à cette mesure si justifiée.

Des bandes de Maltais parcourent nos rues, armées de pistolets et de tromblons; chaque nuit, nous sommes réveillés par les coups de feu échangés entre les bandits et les habitans. Que fait donc l'autorité? Lundi à une heure et demie du matin, un véritable combat s'est engagé dans le milieu de la rue de Boyadjidika entre des malfaiteurs et la garde albanaise de Mana-Perivoli; 14 coups de pistolet ont été tirés; deux voleurs ont été saisis et deux autres blessés.

Il serait bien temps cependant que l'autorité locale adoptât l'emploi de vigoureuses et sévères mesures de répression. Attend-elle que la misère nuguente, accroise le nombre des malfaiteurs et rende presque impossible le retour à l'ordre et à la tranquillité?

Un comité de secours s'organise sous le patronage de Mme Pichon, dans le but de distribuer pendant 8 mois du pain et de la viande aux pauvres nécessiteux.

Depuis trois jours, on ne signale plus que quelques cas isolés de choléra; mais la ville est toujours déserte.

ROUMÉLIE. ANDRINOPLE, 8 *septembre*. — Une nombreuse réunion des diverses corporations de cette ville a eu lieu cette semaine au palais, pour aviser au moyen d'organiser l'importante foire d'Ouzounguova qui s'ouvre annuellement le 18 au 20 de ce mois. Le plus grand inconvénient à la réalisation de ce projet serait, de l'avis de la généralité, le choléra qui continue à sévir dans presque toute les localités de l'intérieur; il est très probable que les Valaques, les Serviens, les Bosniens, les Albanais et autres scholiers ne seraient pas tentés de se rendre à Ouzounguova, comme les années précédentes. Quoi qu'il en soit, Rustem pacha, désirant de tout cœur le bien-être de ses administrés, s'est empressé d'expédier des avis à tous les mudirs de sa juridiction pour qu'ils aient à publier que la foire d'Ouzounguova doit s'ouvrir le 18 août, et que tous les avis pareils ont été expédiés aux gouverneurs des diverses provinces de l'intérieur pour en faire part aux populations; enfin, un rapport a été envoyé au gouvernement, attendu qu'il avait été question que la foire d'Ouzounguova n'aurait pas lieu.

Trois turcs du village de Hogia-Atilers, province de Giumurgina et arrondissement de Dari-Déré, vagabondaient dans les localités de Telirmen, où ils ont été arrêtés et reconnus pour des meurtriers. La province de Giumurgina dépendant du gouvernement de Salonique, ils ont été expédiés dans cette ville sous bonne escorte.

Dernièrement, plusieurs familles de Demotico fuyant le choléra, s'étaient refugiées dans le monastère de Dhadhia, situé dans la montagne entre Demotico et Ferra; une bande de mauvais sujets de cette dernière localité, en ayant eu connaissance, a assailli le monastère, y a pénétré, et après avoir commis mille horreurs, a enlevé plusieurs jeunes femmes, filles et garçons qu'elle a emmenés dans les montagnes, chargés de tout le butin qu'elle a pu faire. Plainte a été portée au gouvernement de Rodosto dont dépend Ferra, mais jusqu'à présent aucune espèce de satisfaction n'a été donnée aux victimes de ces attrocités. Dans le village de Coyoun-Yeri, dépendant de Ferra, un des primats, Ahmet aga a été assassiné dans sa propre chambre, sans que la responsabilité de cette détention ait été recherchée le moins du monde.

L'on vient d'établir le *narh*, soit prix du blé pour les boulangers qui achètent ordinairement à terme à piastres 15 le kilot, et le prix du pain a été fixé à 8/10e les 80 drames.

SYRIE. ALEP, 3 *septembre*. — Alep a repris son aspect ordinaire, et les émigrés sont presque tous de retour. Quoique l'état général de santé soit assez satisfaisant, on ne peut pas avancer que le choléra soit tout-à-fait disparu; de temps à autre on signale quelque nouvelle attaque, d'une nature toujours très aiguë, et mortelle. Nonobstant ces alarmes, le calme renaît et le commerce à repris avec activité son cours ordidinaire.

Sans s'occuper avec toute raison des exagérations sur le chiffre des victimes du choléra à Alep, exagérations enfantées par la peur, on est sûr aujourd'hui qu'il n'a pas dépassé celui de trois mille, et que comme à son ordinaire, ce terrible fléau a épargné beaucoup de quartiers, en ravageant de préférence certains autres.

La nouvelle du changement de notre pacha a généralement été accueillie avec regret.

S. Exc. Kiamily pacha nouveau gouverneur d'Alep ne partira, dit-on, de Damas que dans une trentaine de jours pour se rendre à son poste.

On attend dans peu de jours, voie de Latakiqué, le nouveau consul de France, M. Edmond de Lesseps, pour Alep.

STANCHO, 24 *juillet*. — Le 20 de ce mois, à 1 heure après midi, abordèrent sur la rade de cette île, la corvette *Missiri-Térah*, portant le grand mufti, et le vaisseau de vice-amiral montée par Machouk pacha, et un petit bateau à vapeur. Les saluts d'usage furent échangés entre la corvette et la forteresse.

A 5 heures de l'après midi, le vice-consul d'Autriche, ayant, dit-on, une mission à remplir auprès du vice-amiral, se rendit à bord et y resta long-temps en conférence.

Le vice-amiral voulant combler la mesure des égards envers un représentant qui, dans le laps de vingt ans de résidence à Cos, a été à même de rendre, dans sa sphère, des services signalés à l'empire ottoman, mit à sa disposition une de ses embarcations et lui fit faire le salut dû à sa position consulaire.

Le caïmacam étant indisposé, ne put se rendre à bord avec les membres du conseil municipal.

Vendredi dernier, le vice-amiral, accompagné de son état-major, descendit à terre et se rendit à l'hôtel du gouverneur, qui lui fit le plus brillant accueil. Après la prière, le gouverneur offrit au vice-amiral un dîner que celui-ci voulut bien accepter.

On remarque la belle tenue des équipages, et l'on admire leur conduite envers les indigènes.

Hier matin, tous les marins chrétiens, s'étant reudus à la cathédrale de la ville pour y entendre la messe, leur présence inspira dans l'esprit de leurs coreligionnaires, les sentimens de la plus vive sympathie pour le gouvernement impérial.

EGYPTE. ALEXANDRIE, 29 *août*. — Le choléra a perdu, ces jours-ci, beaucoup de son intensité, tant au Caire qu'à Alexandrie. La santé de S. A. Mehemet-Ali, continue à être des plus satisfaisantes. — Said pacha est de retour à Alexandrie, et Abbas pacha se trouve toujours dans la Haute-Egypte.

On avait fait courir le bruit de la mort de Kani bey, mais ce bruit n'avait aucun fondement.

Les travaux du Barrage et des fortifications ont été et restent suspendus, par suite de l'existence du choléra.

Les eaux du Nil ont atteint une élévation qui promet d'abondantes récoltes.

EXTÉRIEUR.

FRANCE. PARIS, 29 *août*. — La discussion sur l'enquête a commencé le 25 août. Avant d'accorder la parole aux orateurs, le président, M. Marrast, a invité la Chambre, par quelques mots bien sentis, à garder le calme et la dignité si nécessaires dans une discussion de cette nature. Nous sommes heureux de pouvoir dire que les conseils du président ont été entendus et suivis.

La Chambre a voulu que le débat s'ouvrît par les questions de détail, et l'on sait que ce sont souvent les plus irritantes. On a réservé pour la fin la question générale et les discours de M. Ledru-Rollin, de M. Louis Blanc et de M. Caussidière. Un grand nombre de députés sont donc montés successivement à la tribune pour réclamer ou protester contre les assertions qui les concernent soit dans le rapport de la commission d'enquête, soit dans les pièces justificatives. Ici la discussion devenait bien délicate, car les dépositions contestées émanent elles-mêmes, pour la plupart, de membres de la Chambre qui ont cru devoir maintenir leurs allégations. Grâces à Dieu, le débat a conservé sa dignité. L'incident le plus curieux est celui qui s'est élevé entre MM. Portalis et Landrin, d'une part, et MM. Argo et Ledru-Rollin, de l'autre. Sans sortir de la réserve que nous nous sommes imposée, nous pouvons dire que les deux premiers se sont justifiés à la satisfaction de la Chambre, qui a même accueilli avec de vifs applaudissemens les honnêtes et chaleureuses paroles de M. Landrin. La commission d'enquête, par l'organe de son rapporteur, M. Bauchart, n'est intervenue que dans les dernières premières parties du débat pour donner quelques explications sur les pièces relatives à une association de députés.

Cette partie du débat terminée, la Chambre est entrée dans la discussion générale. M. Ledru-Rollin qui a pris le premier la parole, a eu un véritable succès, surtout lorsque, passant du rôle d'accusé à celui d'accusateur, il a reproché à l'ancienne opposition dynastique de vouloir continuer ses vielles tactiques contre le gouvernement républicain. Puis est venu M. Louis Blanc, qui a entamé un long plaidoyer en faveur des théories socialistes.

A la reprise, M. Louis Blanc est enfin arrivé à sa défense personnelle, et a reproduit à cette occasion à peu près tout ce qu'il avait dit précédemment.

Quant à M. Caussidière, qu'il avait aussi à répondre aux charges qui pesaient contre lui, il l'a fait avec ce langage pittoresque qui lui est familier, et parfois avec assez de bonheur.

Enfin, M. Corne, procureur général, présente à l'Assemblée une proposition d'autoriser des poursuites contre MM. Louis Blanc et Caussidière.

Le gouvernement, par l'organe du chef du pouvoir exécutif, a accepté la responsabilité de cette demande. M. le général Cavaignac a brièvement requis l'Assemblée de se prononcer, et de ne point ajourner la solution de la question; et, après un débat assez animé, l'ordre du jour sur le rapport de la commission d'enquête a été prononcé.

La nature de la justice ayant demandé l'urgence, c'est-à-dire la discussion immédiate, l'Assemblée a voté l'urgence à une majorité de 401 voix. 493 contre 292. Elle a voté ensuite séparément sur la demande faite contre M. Louis Blanc et la demande fait contre M. Caussidière. Il y avait une distinction importante à établir entre la complicité dans l'attentat du 15 mai et la complicité dans l'insurrection de juin, la première étant justiciable des tribunaux ordinaires, c'est-à-dire du jury, et la seconde des tribunaux militaires constitués par l'état de siége. M. Louis Blanc n'était accusé que d'avoir participé à l'affaire du 15 mai.

La demande en autorisation de poursuites contre lui a été votée par 504 voix contre 252.

Il y a eu, en ce qui concernait M. Caussidière, division du vote. Sur la première proposition, qui devait renvoyer M. Caussidière devant la justice ordinaire comme prévenu de complicité dans l'affaire du 15 mai, la demande de poursuites a été votée par 477 voix contre 268.

La seconde accusation, celle de participation dans la guerre civile du mois de juin, devait renvoyer M. Caussidière devant la commission militaire, et, par suite, devant le conseil de guerre. Sur ce point, l'Assemblée a voté négativement; elle a donné à M. Caussidière une majorité de 458 voix contre 281.

MM. Louis Blanc et Caussidière se trouvent donc, par ces votes successifs, dégagés de toute prévention de complicité dans les événemens du mois de juin, et ne sont traduits devant la justice que comme accusés d'avoir participé à l'attentat du 15 mai.

— La séance du 28 août n'présenta qu'un faible intérêt. Elle devait commencer par la discussion sur la demande en autorisation de poursuites formée, comme on sait, par M. de Lamennais contre M. de Lamennais lui-même. Cet honorable représentant, dit-on, a déclaré, à ce qui le concerne a été remise à demain. Le projet de Constitution devait également être lu dans cette séance; mais une indisposition du rapporteur, M. Marrast, en a fait aussi renvoyer la lecture à un autre jour.

La séance a été presque entièrement remplie par la discussion du projet de décret relatif à l'élection des juges des tribunaux de commerce. Le but de ce projet est simplement d'appliquer le suffrage universal à l'élection des juges consulaires, comme on vient de l'appliquer à la juridiction du jury.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du 27 août :

« Hier matin, en vertu d'un réquisitoire de M. Pinard, procureur de la République, deux mandats d'amener ont été lancés par M. Bertrand, juge d'instruction, contre MM. Louis Blanc et Caussidière.

« Des commissaires de police et leurs agens, chargés de mettre ces mandats à exécution, se sont immédiatement transportés au domicile de M. Caussidière, avenue Sainte-Marie, cité Beaujon, rue Constantine. H° 26, et au domicile de M. Louis Blanc, rue Neuve-Vivienne, 57.

« MM. Caussidière et Louis Blanc n'ont été trouvés chez eux ni l'un ni l'autre. Ils avaient quitté leur domicile vendredi à sept heures du soir et n'y avaient reparu depuis.

« M. Bertrand, juge d'instruction, a procédé, en présence du procureur de la République, à une perquisition dans l'appartement de M. Caussidière et dans celui de M. Louis Blanc.

« Les papiers saisis chez M. Caussidière ont été transportés au greffe.

« Le bureau de M. Louis Blanc a été mis sous les scellés.

« Hier soir, à onze heures, les mandats d'amener n'avaient pu encore recevoir leur exécution. »